

Conditions générales de vente de locatifs (chalets et Cotton Lodge) et emplacement.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

RÉSERVATION :

1/ L'option : le délai entre la demande d'option du client et la réception du contrat accompagné de l'acompte par le camping ne pourra pas dépasser une semaine sous peine de perdre le bénéfice de cette option.

2/La réservation ne sera prise en compte que le contrat de réservation dûment rempli et les acomptes versés. Seules les personnes figurant sur le contrat pourront séjourner dans le camping.

3/Le numéro d'hébergement est attribué en fonction des disponibilités. Le numéro d'emplacement pourra être déterminé par le gérant le jour de l'arrivée. En locatif, l'arrivée est possible à partir de 16h jusqu'à 20h et le départ doit se faire entre 8h et 10h30. En emplacement l'arrivée est possible entre 13h et 20h et le départ doit se faire entre 8h et 11h30. Tout dépassement d'horaire entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

En juillet et août, les locations se font du samedi au samedi. En dehors de ces mois la réservation peut se faire à partir d'un autre jour de la semaine.

4/Conditions de paiement : Un acompte de 25% du prix total de la prestation commandée et les frais de dossier doivent être versés lors de la réservation. Le solde doit être réglé un mois avant la date d'arrivée. A défaut de paiement intégral un mois avant le début du séjour, les gérants se réservent le droit de considérer que la réservation a été résiliée avec les conséquences prévues au paragraphe résiliation.

L'intégralité du prix du séjour est payable à la réservation dans les cas suivants:

-pour tout montant inférieur ou égal à 50€

-à partir du 15 juin pour toute réservation faite moins d'un mois avant la date d'arrivée.

Les frais de réservation ne sont jamais remboursables.

5/ Arrivée : Un dépôt de garantie de 305€ sera versé (en chèque ou en espèce) le jour de l'arrivée à la prise des clés et sera restitué le jour du départ après un état des lieux et après constatation de la

conformité de celui-ci à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme de 47€ sera retenue sur le montant du dépôt de garantie dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé au vu du règlement intérieur qui impose au client de le nettoyer.

RETARD ET /OU DÉPART ANTICIPE :

A défaut de message du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 h après la date mentionnée au contrat de réservation et le montant du séjour restera acquis au camping le Moulin de Sainte Anne.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnent lieu à aucun remboursement.

RÉSILIATION :

En cas d'annulation qui doit nous parvenir par lettre recommandée :

-jusqu'à 12 semaines avant la date d'arrivée prévue l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de réservation.

-entre 12 et 6 semaines avant la date d'arrivée prévue, 50% de l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de réservation.

Passé ce délai les sommes versées resteront acquises au camping le Moulin de Sainte Anne.

Dans le cas d'une annulation aux torts et griefs du camping le moulin de Ste Anne, la totalité du montant versé par le client sera restituée, frais de dossier compris.

ASSURANCE ANNULATION :

Toutefois s'il le désire, le client peut souscrire une assurance annulation payante en le mentionnant sur le contrat de réservation.

Cette assurance rembourse le dédit que le client est obligé de verser en cas d'annulation de son séjour, calculé selon nos conditions de location. Elle couvre exclusivement les cas de force majeure dûment justifiés. Elle ne pourrait être souscrite pour des séjours débutant moins d'un mois après la date de réservation. Conformément à la législation, cette réservation est ferme et ne donne pas de possibilité de rétractation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes qui l'accompagnent, le règlement intérieur du camping qui sera porté à sa connaissance par affichage à l'entrée et à l'accueil du camping ou fourni à sa demande.

ASSURANCE :

Il est obligatoire que le client bénéficie d'une assurance en cours de validité pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

ANIMAUX :

Un seul chien par location est autorisé selon le tarif en vigueur (sauf accord préalable avec la direction) les chats sont interdits dans les chalets (sauf accord préalable avec la direction)

Les chiens (sauf ceux de 1ère catégorie qui sont interdits dans le camping), chats et autres carnivores ne seront acceptés que tenus en laisse et après présentation de leur carnet de vaccination en cours de validité.

Ils devront être sortis pour leur promenade hygiénique et ne devront causer aucune gêne sonore.

TARIFS :

Ci-joint l'extrait des tarifs en vigueur pour l'année, le client déclarant en avoir pris connaissance.

PAIEMENT :

Les paiements sont possibles par:

-espèces

-chèques bancaires (banque française uniquement) à l'ordre du camping le Moulin de Sainte Anne

-virement bancaire par IBAN (veuillez y préciser l'identité déclarée lors de votre demande de réservation)

-chèque vacance (sauf pour les acomptes) accompagnés de leur talon en partie supérieure.

-carte (CB, Visa, Eurocard, Mastercard)

RÉCLAMATIONS :

Bien que le camping fasse tout son possible pour rendre votre séjour des plus agréables, il ne serait tenu responsable d'évènements extérieurs, qui auraient pour conséquence de réduire voire d'annuler votre séjour.

Vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :

par voie électronique : www.medicys.fr,

ou par voie postale : MEDICYS

73, Boulevard de Clichy 75009 Paris